



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA COISE
(SIMA COISE)

- EXERCICE 2024 -



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Mise en demeure pour délais dépassés

E- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance



INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1^{er} de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

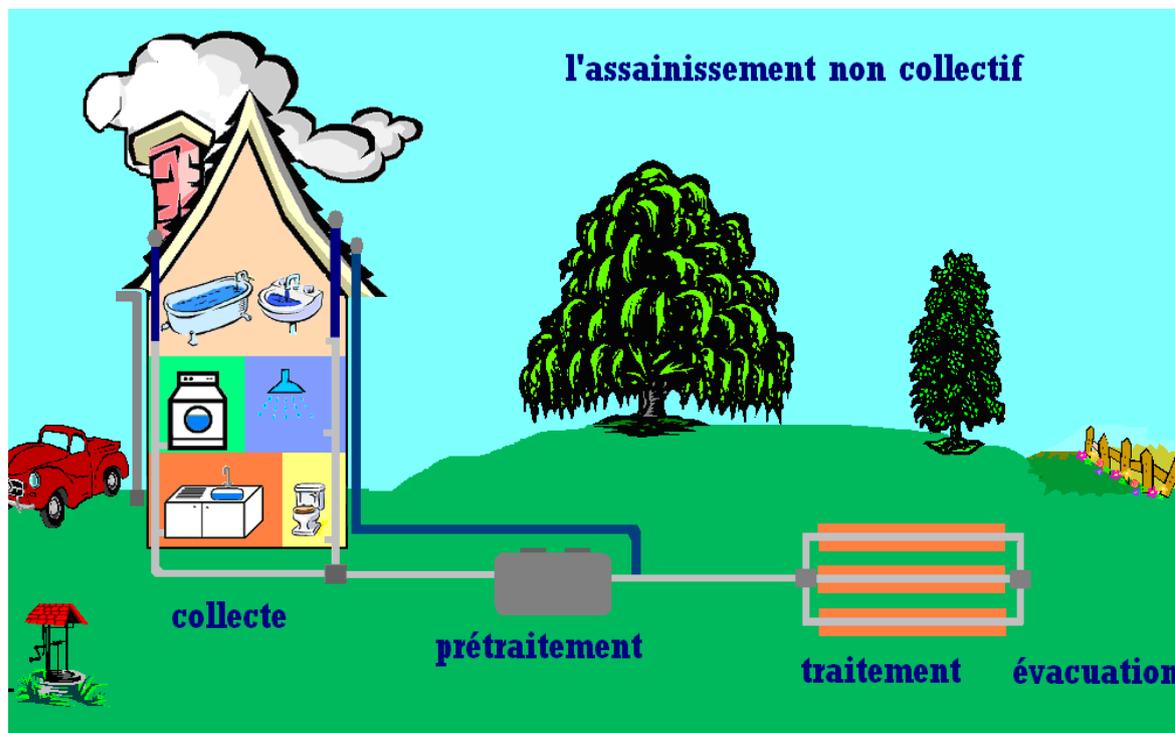
Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2024. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.



PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- ↳ Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- ↳ Vérification de l'exécution des travaux,
- ↳ Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- ↳ L'entretien des installations d'assainissement,
- ↳ La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

B- Le SPANC du SIMA COISE

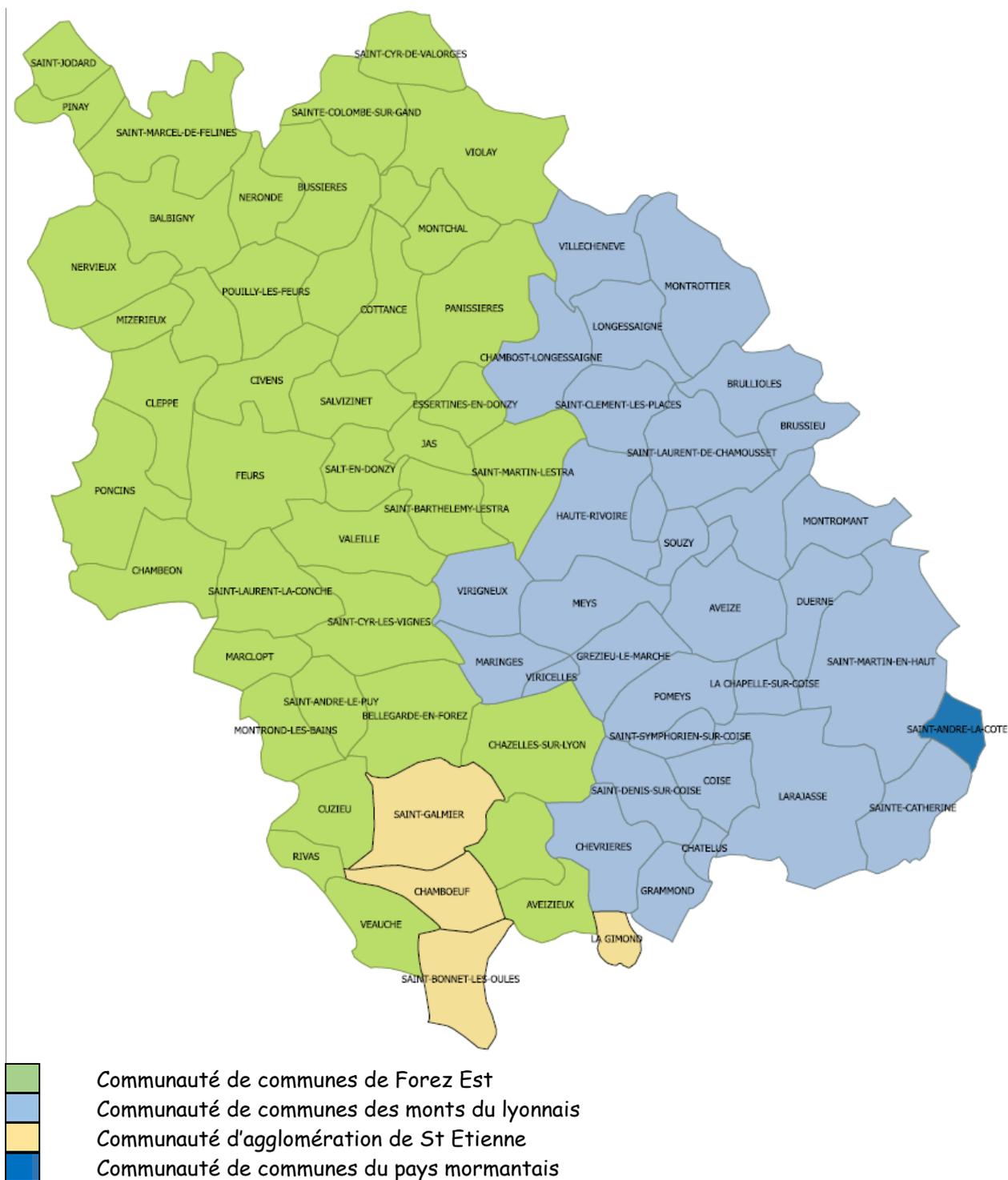
Pour l'année 2024, **79** communes ont transmis cette compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise** dont 77 en régie directe et 2 en DSP (fin de la DSP de Violay en septembre 2024), ce qui représente **9 762** installations.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie avec un budget propre.

Ce territoire est situé historiquement sur le bassin versant de la Coise mais il est plus étendu depuis l'intégration de nouvelles communautés de communes.

Territoire d'intervention du SPANC du SIMA Coise

Pour l'autorité compétente par délégation

**C- Organisation du service**

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services.

L'équipe du SPANC est composée de 4 techniciens :

- Karine AUBRY : 1 ETP depuis mars 2010
- Joël SOUVIGNET : depuis 2008 ; à 0,8 ETP depuis juin 2023
- Laure FARGERE : 1 ETP depuis mai 2020 (présente uniquement sur janvier et février 2024 pour raison privée)
- Jordan LEHALLE : 1 ETP depuis mars 2021

Ces techniciens sont encadrés par Maryline THOLLOT, directrice du SPANC, pour 0,3 ETP.
Nadine GUYOT, assistante administrative dédiée 0,4 ETP au SPANC.



En 2024, nous avons eu le passage d'un stagiaire pour faire de la cartographie et un CDD de 1 mois pour travailler sur les rapports vente.

Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

Remarque : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2009.

Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.

Depuis septembre 2020 M. Philippe BONNIER est Président du SIMA Coise et M. Georges ROCHETTE le Vice-Président en charge du SPANC.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception** : il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement, à l'usage du bâtiment et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié en 2012 ou de l'arrêté du 21 juillet 2015 (pour les plus de 20 EH).

- **la vérification de l'exécution** : il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire avec copie au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le vice-président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2024, **241** contrôles de conception (création ou réhabilitation) ont été instruits et **253** installations ont été réalisées. Suite à l'appui technique, aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 95 % des installations sont conformes (avec ou sans réserves) au projet validé et à la réglementation. Mais de plus en plus d'usagers font des travaux sans avoir fait valider leur projet au préalable par le SPANC ce qui induit une réalisation avec un avis défavorable, souvent découvert lors d'un contrôle de bon fonctionnement. (toute installation faite après octobre 2009 est considérée comme une installation neuve lors de son premier contrôle sur site).

Le bilan statistique 2024 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans l'**annexe I** jointe au présent rapport.

Les services instructeurs des droits des sols, urbanisme, ... sollicitent également le SPANC pour des avis consultatifs sur des extensions, des certificats d'urbanisme, des demandes de travaux préalables, créations ... : **23 avis** émis en 2023 (ne sont pas soumis à redevance).

En délégation : **0** conception et **2** réalisations.



B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement **la vérification du fonctionnement et de l'entretien**. Ce contrôle permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'utilisateur.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

En 2024, **629 contrôles de bon fonctionnement** ont été effectués et **167 diagnostics pour vente**.

En délégation, **35 contrôles de bon fonctionnement** et **2 ventes**.

Gestion des refus de contrôles

Envoi de 33 recommandés accordant 1 mois aux usagers pour prendre un rendez-vous, 16 pénalités facturées en 2024.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits avant avril 2012)



Ancienne grille d'évaluation

- Favorable** : bon fonctionnement général de la filière
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
- Favorable avec réserve(s)** : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.
- Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS à réaliser dans les meilleurs délais**
Absence d'installation.
- Indéfini***: Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité pour absence d'installation.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits après avril 2012)

Grille d'évaluation selon l'arrêté du 27 avril 2012.

Problèmes constatés sur l'installation	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX		
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Mise en conformité dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture			
<input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète			
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Travaux sous 1 an uniquement en cas de vente	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Recommandations		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant aucun défaut	Favorable		



Les communes nouvellement intégrées n'ont pas eu le même classement que ci-dessus pour plusieurs raisons : la 1^{ère}, les contrôles ont eu lieu avant 2012, la 2^e est que le SPANC en place utilisait un autre classement. Pour les installations des communes visitées par le SIMA COISE de 2019 à 2023, le classement a été revu avec la nouvelle réglementation mais pour les autres il peut apparaître de fortes disparités de valeurs. Elles seront rectifiées lors du 3^e passage.

Bilan par communes et par avis des ANC au 31/12/2024

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	177	175	61	19	56	39		2
AVEIZIEUX	101	98	27	10	44	17		3
BALBIGNY	150	147	47	7	49	36	8	3
BELLEGARDE EN FOREZ	88	87	43	7	10	27		1
BRULIOLLES	146	145	49	12	55	28	1	1
BRUSSIEU	54	54	17	4	18	13	2	
BUSSIERES	252	247	108	18	58	56	7	5
CHAMBEON	77	75	22	8	32	13		2
CHAMBOEUF	85	81	45	15	10	11		4
CHAMBOST LONGESSAIGNE	225	222	70	20	84	48		3
CHATELUS	47	46	15	4	21	6		1
CHAZELLES SUR LYON	219	218	77	31	70	40		1
CHEVRIERES	152	149	52	31	52	13	1	3
CIVENS	57	57	9	12	31	4	1	
CLEPPE	44	43	14	3	14	8	4	1
COISE	98	96	35	18	36	6	1	2
COTTANCE	183	177	40	16	75	39	7	6
CUZIEU	70	70	29	9	14	18		
DUERNE	132	131	47	17	47	19	1	1
EPERCIEUX SAINT PAUL	56	55	11	3	25	13	3	1
ESSERTINES EN DONZY	111	109	26	18	40	23	2	2
FEURS	83	77	11	9	31	24	2	6
GRAMMOND	104	101	43	18	23	15	2	3
GREZIEU LE MARCHE	143	141	51	18	44	28		2
HAUTE RIVOIRE	251	247	79	26	81	59	2	4
JAS	81	78	15	11	33	19		3
LA CHAPELLE SUR COISE	94	92	36	21	23	11	1	2
LA GIMOND	48	47	18	8	14	6	1	1
LARAJASSE	392	389	98	49	162	79	1	3
LES HALLES	13	13	3		4	6		
LONGESSAIGNE	165	158	51	15	50	40	2	7
MARCLOPT	35	35	7	3	14	9	2	
MARINGES	135	132	57	20	29	26		3
MEYS	180	175	62	23	50	40		5

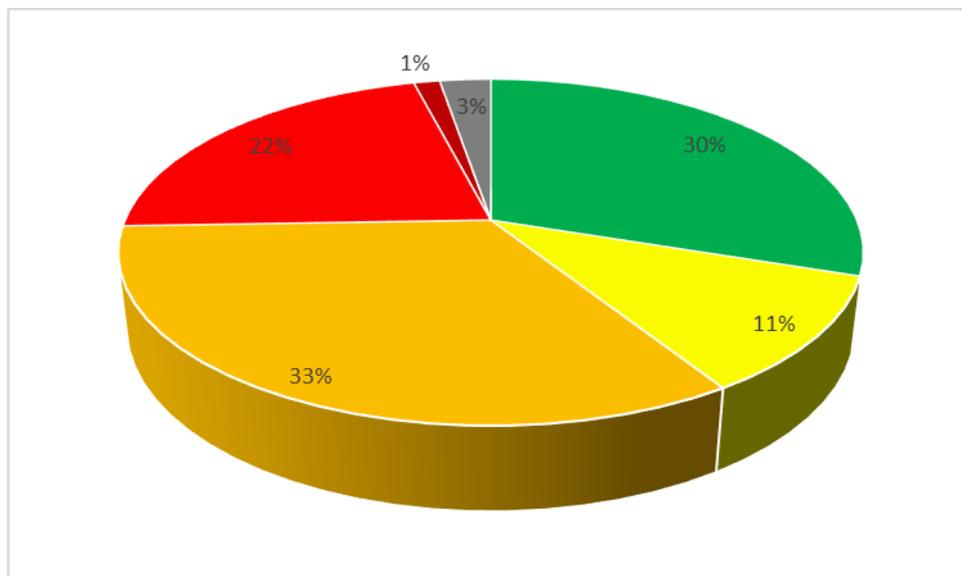


COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
MIZERIEUX	15	15	1	1	1	12		
MONTCHAL	193	175	25	20	82	45	3	18
MONTROMANT	132	129	46	11	45	26	1	3
MONTROND LES BAINS	12	11	4	2	1	4		1
MONTROTTIER	266	259	60	33	93	65	8	7
NERONDE	94	90	22	13	8	44	3	4
NERVIEUX	79	77	22	1	12	40	2	2
PANISSIERES	323	309	69	33	123	78	6	14
PINAY	81	77	25	3	27	21	1	4
POMEYS	131	129	41	29	45	14		2
PONCINS	181	177	44	20	50	60	3	4
POUILLY LES FEURS	138	131	22	4	63	40	2	7
RIVAS	16	15	2	1	12			1
ROZIER EN DONZY	189	185	51	11	83	36	4	4
ST ANDRE LA COTE	18	17	8	2	5	2		1
ST ANDRE LE PUY	32	28	13	1	3	11		4
ST BARTHELEMY LESTRA	132	126	22	14	62	26	2	6
ST BONNET LES OULES	176	171	61	27	55	27	1	5
ST CLEMENT LES PLACES	164	160	58	8	59	34	1	4
T CYR DE VALORGES	88	87	26	7	40	8	6	1
ST CYR LES VIGNES	187	180	38	7	77	57	1	7
ST DENIS SUR COISE	137	137	57	31	36	13		
ST GALMIER	148	140	70	19	30	21		8
ST GENIS L'ARGENTIERE	73	73	18	3	35	16	1	
ST JODARD	47	47	15	2	14	16		
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	201	196	75	17	56	47	1	5
ST LAURENT LA CONCHE	63	61	10		31	20		2
ST MARCEL DE FELLINES	248	241	113	13	28	84	3	7
ST MARTIN EN HAUT	469	465	129	77	175	81	3	4
ST MARTIN LESTRA	208	205	61	28	78	37	1	3
ST MEDARD EN FOREZ	133	129	66	19	24	18	2	4
ST SYMPHORIEN SUR COISE	29	27	3	4	9	9	2	2
STE AGATHE EN DONZY	49	47	11	2	18	16		2
STE CATHERINE	151	150	53	14	54	28	1	1
STE COLOMBE SUR GAND	104	97	31	6	43	14	3	7
STE FOY L'ARGENTIERE	4	4			1	3		
SALT EN DONZY	46	46	8	6	16	14	2	
SALVIZINET	94	89	10	11	42	21	5	5
SOUZY	31	31	11	2	12	5	1	
VALEILLE	141	132	28	1	62	37	4	9
VEAUCHE	44	43	12	3	8	18	2	1



COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
VILLECHENEVE	107	106	28	8	36	31	3	1
VIOLAY	134	118	18	15	53	30	2	16
VIRICELLES	28	27	10	3	9	5		1
VIRIGNEUX	178	177	68	31	47	31		1
total 2024	9762	9503	2940	1066	3262	2104	131	259

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2024



C- Les compétences facultatives

Pour que les usagers bénéficient d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défectueuses.

1 - Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'utilisateur à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec différents prestataires retenus par marché public. Le SPANC en est à son 3^e marché de vidange.

En 2024, **21 usagers** ont bénéficié de ce service. Un nouveau marché a été relancé en 2024 : Poyet Assainissement et SARL Débouchage Pompage se partagent le territoire.

2- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif



Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques ou privées mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009. Des marchés publics ont été passés avec des bureaux d'étude et des entreprises. Les financeurs se sont désengagés petit à petit au cours des années, le programme est fini depuis 2018. Il ne reste qu'un financeur privé sur 3 communes (Chamboeuf, St Galmier et St Médard en forez).

En 2024, 5 dossiers ont été aidés par la Bulle Verte.

Condition d'éligibilité de la Bulle Verte : 40% à 60% d'un montant plafond de 9000 € TTC (étude et travaux) si propriétaire avant janvier 2011.

Pour mémoire, sur le territoire historique, 681 chantiers réalisés entre 2010 et 2020 ont bénéficié de subventions publiques.

D- Mise en demeure pour délais dépassés

Par délibération en date du 15 mars 2021, les élus ont instauré une procédure de mise en demeure pour les usagers dont le délai octroyé pour la réalisation de travaux (obligations de mise en conformité ou pour faire cesser des risques sanitaires et/ou environnementaux) est dépassé.

La procédure est la suivante :

- L'usager concerné est mis en demeure par recommandé avec accusé de réception
- Un délai de 6 mois lui est accordé pour valider un projet (contrôle de conception) auprès du SPANC
 - o En cas de non-respect, une pénalité lui est facturée
 - o En cas de respect, il dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux (contrôle de réalisation)
 - En cas de non-respect, une pénalité lui est facturée

La pénalité est annuelle jusqu'à réalisation des travaux.

Le montant de la pénalité est égal au montant de la redevance pour contrôle de bon fonctionnement majorée de 100%, soit 300€ depuis le 1^{er} janvier 2023.

Depuis 2021 : 823 mises en demeure ont été envoyées, 253 pénalités facturées, 108 conceptions réalisées, 89 chantiers validés. A noter que 32 modifications d'installation permettent un déclassement (plus de classement en travaux obligatoires).

E- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) et, le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Voir **annexe III**.

De plus, des vidéos ont également été produites, elles sont accessibles sur notre page facebook.

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Charges	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Redevances d'assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée Part SIMA Coise sur les redevances facturées par les délégataires

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- redevance pour contrôle de réalisation d'un ANC : 150€
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance pour compétence entretien : 30 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

La délibération en date du 11 décembre 2018 a modifié les montants des redevances suivantes :

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 134 €.

Réception par le préfet : 15/07/2025

Publication : 15/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

→ redevance de contrôle de conception d'un ANC : 100€

→ redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 250 € sans conception validée par le SPANC

→ Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)

→ redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 190€

→ Contre visite : 75€



Une régularisation a été mise en place entre 2019 et 2020 pour les usagers de l'ex-communauté de communes de St Laurent de Chamousset qui payaient auparavant annuellement 33.50€.

La délibération en date du 12 décembre 2022 a modifié au 01/01/2023 les montants des redevances suivantes :

→ redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 150 €.

→ redevance de contrôle de conception d'un ANC : 150€

→ redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 300 € sans conception validée par le SPANC

→ Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)

→ redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente non urgente : 200€

→ Redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 250€

→ Contre visite : 75€

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public de Feurs.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.

La dernière version a été approuvée le 12 décembre 2022, elle est mise à disposition dans toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribuée aux usagers avec chaque avis de passage ou intervention du SPANC ou pour chaque nouvel usager. Le règlement est aussi téléchargeable sur le site internet.

IV - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➤ D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZE	1127	177	382,32
AVEIZIEUX	1719	101	218,16
BALBIGNY	2904	150	324
BELLEGARDE EN FOREZ	2055	88	190,08
BRULIOLLES	838	146	315,36
BRUSSIEU	1483	54	116,64
BUSSIERES	1562	252	544,32
CHAMBEON	665	77	166,32
CHAMBOEUF	1823	85	183,6
CHAMBOST LONGESSAIGNE	950	225	486
CHATELUS	143	47	101,52
CHAZELLES SUR LYON	5606	219	473,04
CHEVRIERES	1190	152	328,32
CIVENS	1494	57	123,12
CLEPPE	567	44	95,04
COISE	819	98	211,68
COTTANCE	772	183	395,28
CUZIEU	1521	70	151,2
DUERNE	858	132	285,12
EPERCIEUX SAINT PAUL	768	56	120,96
ESSERTINES EN DONZY	487	111	239,76
FEURS	8514	83	179,28
GRAMMOND	909	104	224,64
GREZIEU LE MARCHE	858	143	308,88
HAUTE RIVOIRE	1449	251	542,16
JAS	246	81	174,96
LA CHAPELLE SUR COISE	580	94	203,04
LA GIMOND	288	48	103,68
LARAJASSE	1855	392	846,72
LES HALLES	491	13	28,08
LONGESSAIGNE	601	165	356,4
MARCLOPT	578	35	75,6
MARINGES	701	135	291,6
MEYS	868	180	388,8
MIZERIEUX	543	15	32,4
MONTCHAL	516	193	416,88
MONTROMANT	455	132	285,12



Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
MONTROND LES BAINS	5750	12	25,92
MONTROTTIER	1466	266	574,56
NERONDE	532	94	203,04
NERVIEUX	1063	79	170,64
PANISSIERES	2965	323	697,68
PINAY	287	81	174,96
POMEYS	1164	131	282,96
PONCINS	1288	181	390,96
POUILLY LES FEURS	1232	138	298,08
RIVAS	757	16	34,56
ROZIER EN DONZY	1459	189	408,24
SAINT ANDRE LA COTE	280	18	38,88
SAINT ANDRE LE PUY	1560	32	69,12
SAINT BARTHELEMY LESTRA	690	132	285,12
SAINT BONNET LES OULES	1854	176	380,16
SAINT CLEMENT LES PLACES	680	164	354,24
SAINT CYR DE VALORGES	323	88	190,08
SAINT CYR LES VIGNES	1111	187	403,92
SAINT DENIS SUR COISE	707	137	295,92
SAINT GALMIER	5960	148	319,68
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	999	73	157,68
SAINT JODARD	398	47	101,52
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2031	201	434,16
SAINT LAURENT LA CONCHE	573	63	136,08
SAINT MARCEL DE FELLINES	825	248	535,68
SAINT MARTIN EN HAUT	4061	469	1013,04
SAINT MARTIN LESTRA	946	208	449,28
SAINT MEDARD EN FOREZ	970	133	287,28
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	3848	29	62,64
SAINTE AGATHE EN DONZY	121	49	105,84
SAINTE CATHERINE	1002	151	326,16
SAINTE COLOMBE SUR GAND	402	104	224,64
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1315	4	8,64
SALT EN DONZY	561	46	99,36
SALVIZINET	657	94	203,04
SOUZY	790	31	66,96
VALEILLE	692	141	304,56
VEAUCHE	9106	44	95,04
VILLECHENEVE	918	107	231,12
VIOLAY	1226	134	289,44
VIRICELLES	466	28	60,48
VIRIGNEUX	639	178	384,48
total	112 477	9 762	21 086

2.16 = taille moyenne ménage par résidence principale source INSEE paru le 27/06/2024 Source : <http://www.insee.fr/>➤ **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	100	

Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL des points	10	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 110 sur 140.

B- Indicateur de performance➤ **P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes (avec ou sans réserves) à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2024, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables*}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

$$\text{Soit } (2940+1066)* / (9503) = 4006/9503 = 42.16 \%$$

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 42.16 %

Cet indicateur stagne par rapport à 2023 (42.53%) certainement du fait de l'augmentation des conclusions défavorables des contrôles de bon fonctionnement des nouvelles communes contrôlées malgré les nombreuses réhabilitations faites.

* favorables avec ou sans réserve



ANNEXES

ANNEXE I : activité 2024 par commune

ANNEXE II : avis sur projets et réalisations 2024

ANNEXE III : communication

ANNEXE IV : activité par communauté de communes

Annexe I : activité par commune



Communes	conception	réalisation	Bon fonctionnement	vente
AVEIZE	6	8	8	2
AVEIZIEUX			62	1
BALBIGNY		2	35	2
BELLEGARDE EN FOREZ	5	7	3	1
BRULIOLLES	3	3	16	2
BRUSSIEU		1	11	1
BUSSIERES	3	4	1	16
CHAMBEON	1	1		1
CHAMBOEUF	5	3	2	2
CHAMBOST LONGESSAIGNE	5	5	2	2
CHATELUS	2	1		
CHAZELLES SUR LYON	3	4	1	3
CHEVRIERES	3	7	68	3
CIVENS			1	2
CLEPPE	3	2	2	
COISE	3	2	46	3
COTTANCE	6	8	1	4
CUZIEU	2		2	1
DUERNE	3	3	4	4
EPERCIEUX SAINT PAUL				5
ESSERTINES EN DONZY	3	6	3	
FEURS		2	48	
GRAMMOND	1	3		1
GREZIEU LE MARCHE	3	1	1	2
HAUTE RIVOIRE	5	6	22	3
JAS	3	2	1	
LA CHAPELLE SUR COISE	1	2		2
LA GIMOND	1	2	27	1
LARAJASSE	9	14	1	3
LES HALLES				
LONGESSAIGNE	7	8		3
MARCLOPT	1	1	14	
MARINGES	5	6	5	6
MEYS	2	2	1	3
MIZERIEUX				
MONTCHAL	10	5	30	3
MONTROMANT	1	4		1
MONTROND LES BAINS		1		
MONTROTTIER	9	9	8	2
NERONDE	6	8		
NERVIEUX				1
PANISSIERES	13	11	3	5



Communes	conception	réalisation	Bon fonctionnement	vente
PINAY	4	2	8	2
POMEYS	3	2	30	1
PONCINS	8	8	13	2
POUILLY LES FEURS	3		3	5
RIVAS				
ROZIER EN DONZY	6	6	3	5
SAINT ANDRE LA COTE	1			1
SAINT ANDRE LE PUY	1	1	1	1
SAINT BARTHELEMY LESTRA	1	1	9	1
SAINT BONNET LES OULES	5	3	16	7
SAINT CLEMENT LES PLACES	7	1	20	3
SAINT CYR DE VALORGES	1	2		1
SAINT CYR LES VIGNES	5	5	2	5
SAINT DENIS SUR COISE	4	4	2	2
SAINT GALMIER	7	3	2	6
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	1	1	2	2
SAINT JODARD	2	2	8	1
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2	5	1	
SAINT LAURENT LA CONCHE	1		4	2
SAINT MARCEL DE FELLINES	5	2	1	6
SAINT MARTIN EN HAUT	12	12	17	2
SAINT MARTIN LESTRA	5	6	5	1
SAINT MEDARD EN FOREZ	2	3	4	3
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	1	1		3
SAINTE AGATHE EN DONZY	2		23	
SAINTE CATHERINE	3	4	5	3
SAINTE COLOMBE SUR GAND		2		3
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SALT EN DONZY	2	2		1
SALVIZINET	3	3	1	2
SOUZY		3	5	
VAEILLES	2	5	23	2
VEAUCHE			1	1
VILLECHENEVE	3	2	16	1
VIOLAY		2		2
VIRICELLES				
VIRIGNEUX	6	8	10	1
total	241	255	664	169
sans DSP	241	253	629	167

Annexe II : avis sur projets et réalisations 2024



Communes	conception				réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorables		favorable	favorable avec réserves	défavorables
AVEIZE	4	2			3	5	
AVEIZIEUX							
BALBIGNY					1	1	
BELLEGARDE EN FOREZ	5				7		
BRULLIOLES	3				3		
BRUSSIEU					1		
BUSSIERES	3				3	1	
CHAMBEON	1					1	
CHAMBOEUF	5				1	2	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	4	1			3	2	
CHATELUS	2				1		
CHAZELLES SUR LYON	3				2	2	
CHEVRIERES	3				4	3	
CIVENS							
CLEPPE	3				1	1	
COISE	3				1	1	
COTTANCE	4	2			5	3	
CUZIEU	2				3		
DUERNE	2	1			1	2	
EPERCIEUX SAINT PAUL							
ESSERTINES EN DONZY	3				4	2	
FEURS					2		
GRAMMOND	1				1	2	
GREZIEU LE MARCHE	2	1				1	
HAUTE RIVOIRE	5				1	4	1
JAS	2	1			2		
LA CHAPELLE SUR COISE	1					2	
LA GIMOND		1			2		
LARAJASSE	8	1			7	8	
LES HALLES							
LONGESSAIGNE	7				5	3	
MARCLOPT	1				1		
MARINGES	5				5	1	
MEYS	1	1			1	1	
MIZERIEUX							
MONTCHAL	10				3	1	1
MONTROMANT	1				2	2	
MONTROND LES BAINS					1		
MONTROTTIER	8	1			1	8	
NERONDE	6				6	2	



Communes	Conception			Réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorable	favorable	favorable avec réserves	défavorable
NERVIEUX						
PANISSIERES	13			6	5	
PINAY	4			1	1	
POMEYS	3				2	
PONCINS	8			6	1	1
POUILLY LES FEURS	3					
RIVAS						
ROZIER EN DONZY	6			5	1	
SAINT ANDRE LA COTE	1					
SAINT ANDRE LE PUY	1			1		
SAINT BARTHELEMY LESTRA	1			1		
SAINT BONNET LES OULES	3	2		2		1
SAINT CLEMENT LES PLACES	6	1		1		
SAINT CYR DE VALORGES	1			2		
SAINT CYR LES VIGNES	5			3	2	
SAINT DENIS SUR COISE	4			1	3	
SAINT GALMIER	5	2		2	1	
SAINT GENIS L' ARGENTIERE		1		1		
SAINT JODARD	2				1	1
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2				1	
SAINT LAURENT LA CONCHE	1					
SAINT MARCEL DE FELLINES	5			2		
SAINT MARTIN EN HAUT	10	1	1	5	7	
SAINT MARTIN LESTRA	4	1		2	3	1
SAINT MEDARD EN FOREZ	2			2	1	
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE		1		1		
SAINTE AGATHE EN DONZY	2					
SAINTE CATHERINE	2	1		3	1	
SAINTE COLOMBE SUR GAND				2		
SAINTE FOY L' ARGENTIERE						
SALT EN DONZY	2			1	1	
SALVIZINET	3			1	2	
SOUZY				2	1	
VAEILLES	2			4		1
VEAUCHE						
VILLECHENEVE	3			1	1	
VIOLAY				2		
VIRICELLES						
VIRIGNEUX	6			7	1	
total	218	22	1	151	97	7



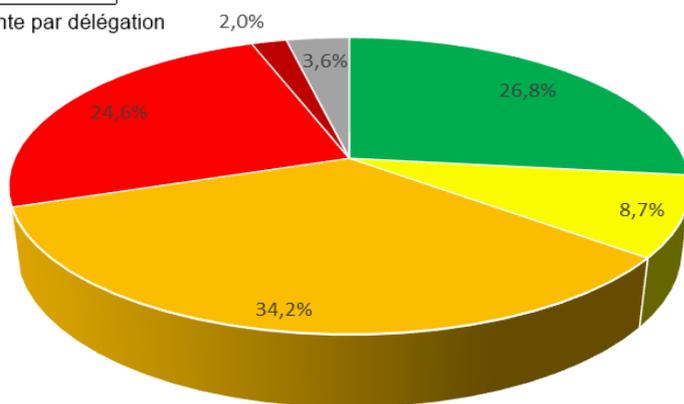
Annexe III :

Animation du site internet



ANNEXE IV : résultats par communauté de communes

Etat des installations FOREZ EST	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZIEUX	101	98	27	10	44	17		3
BALBIGNY	150	147	47	7	49	36	8	3
BELLEGARDE EN FOREZ	88	87	43	7	10	27		1
BUSSIERES	252	247	108	18	58	56	7	5
CHAMBEON	77	75	22	8	32	13		2
CHAZELLES SUR LYON	219	218	77	31	70	40		1
CIVENS	57	57	9	12	31	4	1	
CLEPPE	44	43	14	3	14	8	4	1
COTTANCE	183	177	40	16	75	39	7	6
CUZIEU	70	70	29	9	14	18		
EPERCIEUX SAINT PAUL	56	55	11	3	25	13	3	1
ESSERTINES EN DONZY	111	109	26	18	40	23	2	2
FEURS	83	77	11	9	31	24	2	6
JAS	81	78	15	11	33	19		3
MARCLOPT	35	35	7	3	14	9	2	
MIZERIEUX	15	15	1	1	1	12		
MONTCHAL	193	175	25	20	82	45	3	18
MONTROND LES BAINS	12	11	4	2	1	4		1
NERONDE	94	90	22	13	8	44	3	4
NERVIEUX	79	77	22	1	12	40	2	2
PANISSIERES	323	309	69	33	123	78	6	14
PINAY	81	77	25	3	27	21	1	4
PONCINS	181	177	44	20	50	60	3	4
POUILLY LES FEURS	138	131	22	4	63	40	2	7
RIVAS	16	15	2	1	12			1
ROZIER EN DONZY	189	185	51	11	83	36	4	4
SAINTE ANDRE LE PUY	32	28	13	1	3	11		4
SAINTE BARTHELEMY LESTRA	132	126	22	14	62	26	2	6
SAINTE CYR DE VALORGES	88	87	26	7	40	8	6	1
SAINTE CYR LES VIGNES	187	180	38	7	77	57	1	7
SAINTE JODARD	47	47	15	2	14	16		
SAINTE LAURENT LA CONCHE	63	61	10		31	20		2
SAINTE MARCEL DE FELLINES	248	241	113	13	28	84	3	7
SAINTE MARTIN LESTRA	208	205	61	28	78	37	1	3
SAINTE MEDARD EN FOREZ	133	129	66	19	24	18	2	4
SAINTE AGATHE EN DONZY	49	47	11	2	18	16		2
SAINTE COLOMBE SUR GAND	104	97	31	6	43	14	3	7
SALT EN DONZY	46	46	8	6	16	14	2	
SALVIZINET	94	89	10	11	42	21	5	5
VALEILLES	141	132	28	1	62	37	4	9
VEAUCHE	44	43	12	3	8	18	2	1
VIOLAY	134	118	18	15	53	30	2	16
	4678	4511	1255	409	1601	1153	93	167
			26.8%	8.7%	34.2%	24.6%	2%	3.6%



Avis des installations sur Forez Est

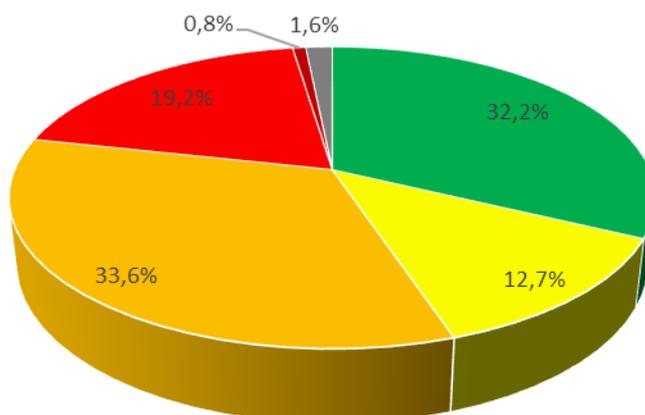
Activité 2024 sur CCFE	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
AVEIZIEUX			62	1
BALBIGNY		2	35	2
BELLEGARDE EN FOREZ	5	7	3	1
BUSSIERES	3	4	1	16
CHAMBEON	1	1		1
CHAZELLES SUR LYON	3	4	1	3
CIVENS			1	2
CLEPPE	3	2	2	
COTTANCE	6	8	1	4
CUZIEU	2		2	1
EPERCIEUX SAINT PAUL				5
ESSERTINES EN DONZY	3	6	3	
FEURS		2	48	
JAS	3	2	1	
MARCLOPT	1	1	14	
MIZERIEUX				
MONTCHAL	10	5	30	3
MONTROND LES BAINS		1		
NERONDE	6	8		
NERVIEUX				1
PANISSIERES	13	11	3	5
PINAY	4	2	8	2
PONCINS	8	8	13	2
POUILLY LES FEURS	3		3	5
RIVAS				
ROZIER EN DONZY	6	6	3	5
SAINT ANDRE LE PUY	1	1	1	1
SAINT BARTHELEMY LESTRA	1	1	9	1
SAINT CYR DE VALORGES	1	2		1
SAINT CYR LES VIGNES	5	5	2	5
SAINT JODARD	2	2	8	1
SAINT LAURENT LA CONCHE	1		4	2
SAINT MARCEL DE FELLINES	5	2	1	6
SAINT MARTIN LESTRA	5	6	5	1
SAINT MEDARD EN FOREZ	2	3	4	3
SAINTE AGATHE EN DONZY	2		23	
SAINTE COLOMBE SUR GAND		2		3
SALT EN DONZY	2	2		1
SALVIZINET	3	3	1	2
VAEILLES	2	5	23	2
VEAUCHE			1	1
VIOLAY		2		2
total	112	116	316	91



Etat des installations des Monts du lyonnais	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	177	175	61	19	56	39		2
BRULIOLLES	146	145	49	12	55	28	1	1
BRUSSIEU	54	54	17	4	18	13	2	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	225	222	70	20	84	48		3
CHATELUS	47	46	15	4	21	6		1
CHEVRIERES	152	149	52	31	52	13	1	3
COISE	98	96	35	18	36	6	1	2
DUERNE	132	131	47	17	47	19	1	1
GRAMMOND	104	101	43	18	23	15	2	3
GREZIEU LE MARCHE	143	141	51	18	44	28		2
HAUTE RIVOIRE	251	247	79	26	81	59	2	4
LA CHAPELLE SUR COISE	94	92	36	21	23	11	1	2
LARAJASSE	392	389	98	49	162	79	1	3
LES HALLES	13	13	3		4	6		
LONGESSAIGNE	165	158	51	15	50	40	2	7
MARINGES	135	132	57	20	29	26		3
MEYS	180	175	62	23	50	40		5
MONTROMANT	132	129	46	11	45	26	1	3
MONTROTIER	266	259	60	33	93	65	8	7
POMEYS	131	129	41	29	45	14		2
SAINT CLEMENT LES PLACES	164	160	58	8	59	34	1	4
SAINT DENIS SUR COISE	137	137	57	31	36	13		
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	73	73	18	3	35	16	1	
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	201	196	75	17	56	47	1	5
SAINT MARTIN EN HAUT	469	465	129	77	175	81	3	4
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	29	27	3	4	9	9	2	2
SAINTE CATHERINE	151	150	53	14	54	28	1	1
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	4	4			1	3		
SOUZY	31	31	11	2	12	5	1	
VILLECHENEVE	107	106	28	8	36	31	3	1
VIRICELLES	28	27	10	3	9	5		1
VIRIGNEUX	178	177	68	31	47	31		1
	4609	4536	1483	586	1547	884	36	73
			33.2%	12.7%	33.6%	19.2%	0.8%	1.6%



Avis des installations sur CCMDL



*

Activité 2024 sur CCMDL	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
AVEIZE	6	8	8	2
BRULIOLLES	3	3	16	2
BRUSSIEU		1	11	1
CHAMBOST LONGESSAIGNE	5	5	2	2
CHATELUS	2	1		
CHEVRIERES	3	7	68	3
COISE	3	2	46	3
DUERNE	3	3	4	4
GRAMMOND	1	3		1
GREZIEU LE MARCHE	3	1	1	2
HAUTE RIVOIRE	5	6	22	3
LA CHAPELLE SUR COISE	1	2		2
LARAJASSE	9	14	1	3
LES HALLES				
LONGESSAIGNE	7	8		3
MARINGES	5	6	5	6
MEYS	2	2	1	3
MONTROMANT	1	4		1
MONTROTIER	9	9	8	2
POMEYS	3	2	30	1
SAINT CLEMENT LES PLACES	7	1	20	3
SAINT DENIS SUR COISE	4	4	2	2
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	1	1	2	2
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2	5	1	
SAINT MARTIN EN HAUT	12	12	17	2
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	1	1		3
SAINTE CATHERINE	3	4	5	3
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SOUZY		3	5	
VILLECHENEVE	3	2	16	1
VIRICELLES				
VIRIGNEUX	6	8	10	1
total	110	128	301	61



Etat des installations de St Etienne Métropole	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
CHAMBOEUF	85	81	45	15	10	11		4
LA GIMOND	48	47	18	8	14	6	1	1
SAINT BONNET LES OULES	176	171	61	27	55	27	1	5
SAINT GALMIER	148	140	70	19	30	21		8
	457	439	194	69	109	65	2	18
			42%	15%	24%	14%	0%	4%

Activité sur SEM 2024	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
CHAMBOEUF	5	3	2	2
LA GIMOND	1	2	27	1
SAINT BONNET LES OULES	5	3	16	7
SAINT GALMIER	7	3	2	6
total	18	11	47	16

Etat des installations de COPAMO	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
SAINT ANDRE LA COTE	18	17	8	2	5	2		1
			44%	11%	28%	11%		6%

Activité 2024 sur COPAMO	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
SAINT ANDRE LA COTE	1			1